

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- les achats des médicaments à l'étranger en cas d'absence des vignettes ou codes-barres une facture du pharmacien est exigée en plus de l'ordonnance du médecin prescripteur

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée une fois par an.

## Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**Maladie**

**Dentaire**

**Optique**

**Autres**

Matricule : 1042

Société :

RAM

Ag8490

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

AIT MERIM Brahim

Date de naissance :

01/01/1949

Adresse :

Habituelle

Tél. : 06 8962 98 54

Total des frais engagés : 1512,80

Dhs

**Cadre réservé au Médecin**

Cachet du médecin :

**Dr. ASMOUN Ahmed**  
Spécialiste des Maladies de l'Appareil  
Digestif & Assistant Titulaire  
d'Endocrinologie et Diabète  
Place de La Justice - 8, Bd.  
Khouribga 2ème Etage Derb Omar  
Tél: 022.31.58.50/41

Date de consultation :

24/Fevr/2024

Nom et prénom du malade :

AIT MERIM Brahim

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Diabul Brahim

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC

Pathologie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) : DR M

**MUPRAS**  
11 MAR. 2024  
ACCUEIL  
LOUZACHA

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
29 Fevr 2024	g	1	2869 HT	Dr. ASMOUN Ahmed Spécialiste des Maladies de l'Appareil Digestif - Asst. en Titre au d'Enseignement et Dictionnaire Place de l'Indépendance - 3, Bd Khouribga sans Elagez Derb O Bd

## EXECUTION DES ORDONNANCES

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses<sup>s</sup> ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

**[Création, remont, adjonction]**  
onctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

# Dr ASMOUN Ahmed

SPECIALISTE DES MALADIES DE L'APPAREIL DIGESTIF

ESTOMAC, FOIE, INTESTIN

Chirurgie anale: Hérmorroïdes, Fistules, Fissures

Endoscopie digestive

Ex ASSISTANT TITULAIRE D'ENDOCRINOLOGIE ET DIABETE

Ex ENSEIGNANT A LA FACULTE DE MEDECINE DE

CASABLANCA

الدكتور أسمون أحمد

اختصاصي في أمراض الجهاز الهضمي

جراحة المخرج والبواسر

داخلي سابقا بقسم أمراض السكر والغدد

مدرس سابقا بكلية الطب

بالدار البيضاء

29 FAVR 2024

Casablanca le : ..... الدار البيضاء في :

A, T Aenien Brahim

4110 Bronchite



4450

Azia



1800

Dol. muam ntc



4480

- carbonylone



3760

- Diprosalic



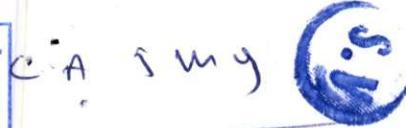
PHARMACIE DE L'HOPITAL  
Dr. LOTFI Abdelfattah  
N° 02, Bd. Hassan II - AOULOUZ  
Province TAROUDANT  
Tel : 05 28 53 93 29

8, Bd Khouribga N° 10 - 2ème Etage Tél : 05 22 31 58 41 / 50 - Fax : 05 22 31 58 50

ICE : 002215254000088 - INPE : 091013169

PHARMACIE DE L'HOPITAL  
Dr. LOTFI Abdellatifah  
N° 02, Bd Hassan II - AOULOUZ  
Province TAROUDANT  
Tel : 05 28 53 93 29

10800



10760 - Sandoz 3 mois

10780 - Diamicron 60 3 mois

33800 x 2 - Senlide 200

10790 - URA DOX 2 mg 3 mois

12621 80

Dr. ASMOUN Ahmed  
Spécialiste des Maladies de l'Endocrine  
Diseuse et Africaine et Diabète  
d'Endocrinologie et Diabète  
Place de la Victoire - Bd.  
Khouribga - Casablanca - Tel: 02 31 58 50/41

PHARMACIE DE L'HOPITAL  
Dr. LOTFI Abdellatifah  
N° 02, Bd Hassan II - AOULOUZ  
Province TAROUDANT  
Tel : 05 28 53 93 29



LOT: 7594  
PER: 09 - 26  
P.P.V: 108 DH 00

A18780

LOT 231496  
EXP 04 2026  
PPV 107

Stagid\* 700 mg  
100 comprimés sécables



6 118000 021292

78,70



6 118000 050186

LOT: 836  
PER: AUT 2026  
PPV: 37 DH 60

SERVIER MAROC  
DIAMICRON® 60 mg  
60 comprimés



6 118001 130153

LOT: 132  
PER: AVR 2025  
PPV: 75 DH 50



ID: 652788  
GlaxoSmithKline Maroc  
Aïn El Aouda  
Région de Rabat  
PPV: 338,00 DH  
6 118001 141111

GlaxoSmithKline Maroc  
Aïn El Aouda  
Région de Rabat  
PPV: 338,00 DH  
ID: 652788  
6 118001 141111